



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8277^e séance

Mercredi 6 juin 2018, à 10 h 20

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Shen Bo
Côte d'Ivoire	M. Djédjé
États-Unis d'Amérique	M ^{me} French
Éthiopie	M ^{me} Guadey
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Kazakhstan	M. Temenov
Koweït	M. Almunayekh
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Radomski
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Dickson
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à cette séance : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Costa Rica, Chypre, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Indonésie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tunisie, Ukraine et Uruguay.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/532, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, Burkina Faso, Canada, République centrafricaine, Chili, Costa Rica, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Djibouti, Égypte, Estonie, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Islande, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Namibie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Ukraine et Uruguay.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : L'année 2018 marque le cinquantième anniversaire d'une année mémorable et tumultueuse dans l'histoire de beaucoup de nos pays. L'année 1968 a signalé l'arrivée d'une nouvelle génération, dont les membres ont marqué bruyamment leur arrivée par des protestations et des manifestations, y compris l'occupation des universités, visant à défier les élites et à changer le statu quo. Beaucoup de jeunes leaders de ces mouvements allaient devenir des dirigeants dans leur pays, insufflant « l'esprit de 68 » aux organisations qu'ils dénonçaient autrefois. Depuis lors, les nouvelles générations n'ont cessé de remettre en question le statu quo – l'un des rappels de la façon dont le pouvoir de la jeunesse peut annoncer et annoncer le changement.

Au cours du débat public sur la jeunesse, la paix et la sécurité en avril (voir S/PV.8241), ma délégation a souligné la nécessité d'exploiter le pouvoir et le leadership des jeunes en tant que bâtisseurs de paix efficaces dans tous les aspects du maintien de la paix. Je suis donc ravi de présenter, avec le Pérou, le projet de résolution d'aujourd'hui sur les jeunes, la paix et la sécurité (S/2018/532). Le projet de résolution s'appuie sur la résolution 2250 (2015), si bien conduite par la Jordanie au Conseil de sécurité en 2015. Je tiens également à saluer une fois de plus aujourd'hui le rôle de chef de file et de champion que la Jordanie continue de jouer dans le domaine de la jeunesse, de la paix et de la sécurité à l'ONU. Le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui s'appuie sur la résolution 2250 (2015) et la complète, et il le fait de plusieurs façons.

Premièrement, il souligne la contribution que les jeunes peuvent apporter à la paix et à la sécurité s'ils sont activement engagés et si leurs connaissances, leurs forces et leur enthousiasme sont libérés et pris au sérieux.

Deuxièmement, il reconnaît la diversité des jeunes et la nécessité de contrer toute stigmatisation des jeunes qui ont des aspirations, des perspectives et des défis différents. Chaque voix doit être entendue. Le projet de résolution souligne également la nécessité de reconnaître les défis spécifiques et la discrimination auxquels les jeunes femmes sont confrontées.

Troisièmement, il souligne que les jeunes jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Quatrièmement, le projet de résolution appelle les États Membres et toutes les entités des Nations Unies à améliorer le niveau et la qualité du dialogue avec les jeunes. Cela signifie inviter, inclure et écouter les jeunes et les organisations de la société civile dirigées par les jeunes dans notre travail.

Je remercie toutes les délégations pour leur contribution aux négociations sur le projet de résolution. Je tiens à saluer tout particulièrement l'initiateur et co-rédacteur du projet de résolution, le Pérou, et à exprimer ma gratitude pour le fait que tant de pays ont décidé de se porter coauteurs du projet de résolution.

Le projet de résolution d'aujourd'hui marque un progrès dans notre détermination collective à faire en sorte que les jeunes puissent jouer le rôle qui leur revient dans les travaux du Conseil de sécurité et dans l'édification de la paix dans le monde. Nous avons entendu leurs voix ici dans cette enceinte, le plus récemment en avril. Nous devons non seulement les entendre et les écouter, mais aussi apprendre d'eux.

En guise de conclusion, je voudrais citer le sénateur américain Robert Fitzgerald Kennedy, décédé il y a 50 ans aujourd'hui:

« Ce monde exige les qualités de la jeunesse : pas le temps de la vie, mais un état d'esprit, un tempérament de la volonté, une qualité de l'imagination, et la prépondérance du courage sur la timidité, d'un esprit d'aventure sur l'attrait d'une vie confortable ».

Nous ne devons jamais chercher à réprimer ces qualités de la jeunesse, que ce soit dans la prochaine génération de dirigeants ou en nous-mêmes.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte, d'Ivoire, Guinée Équatorial, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2419 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2419 (2018) sur les jeunes, la paix et la sécurité, qui souligne le rôle que les jeunes sont appelés à jouer dans la prévention et le règlement des conflits. Nous voudrions exprimer notre gratitude particulière à la délégation suédoise pour s'être jointe à nous en tant que co-rédactrice, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de sécurité pour leur soutien, leur esprit de compromis et leur participation active et constructive au cours des consultations et des négociations tenues ces sept dernières semaines.

Nous tenons également à saluer tout particulièrement l'engagement de la Jordanie sur cette question et son initiative de la soumettre au Conseil de sécurité par l'intermédiaire de la résolution 2250 (2015), adoptée par le Conseil en décembre 2015. Nous soulignons que les jeunes sont indispensables pour bâtir une vision inclusive d'un avenir commun nécessaire à l'édification d'une paix durable. La communauté internationale doit maximiser et mettre à profit le potentiel, l'engagement et la résilience des jeunes pour prévenir les conflits et y répondre.

À cet égard, le Pérou estime que la résolution qui vient d'être adoptée constitue une contribution importante aux travaux du Conseil, compte tenu de sa responsabilité principale à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous soulignons donc la pertinence d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et signalons à cet égard que la résolution prie le Secrétaire général de présenter, d'ici à 2020, un rapport sur son application et sur celle qui l'a précédée, la résolution 2250 (2015).

Nous voudrions également insister sur la nécessité de lutter contre les stéréotypes dont sont victimes les jeunes, notamment ceux qui perpétuent des formes de discrimination ou de violence à l'égard des femmes. L'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes sont elles aussi des ingrédients clefs de l'affirmation du rôle de la jeunesse en faveur de la paix et de la sécurité.

Enfin, nous tenons à remercier les pays qui ont manifesté leur appui à ce thème en se portant coauteurs du projet que nous avons présenté avec la Suède. Nous insistons sur le fait qu'ils ont été nombreux à le faire, ce

qui reflète l'engagement de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et la sécurité.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu remercier le Pérou et la Suède pour leur initiative visant à faire avancer le programme relatif aux jeunes et à la paix et la sécurité en proposant un projet de résolution pour donner suite à la résolution 2250 (2015), qui avait fait date. Nous les félicitons pour le soin avec lequel ils ont organisé le processus et saluons également la Jordanie, qui a été à l'origine de la résolution 2250 (2015).

Je voudrais faire quatre remarques.

Premièrement, nous nous sommes portés coauteur du texte de la résolution 2419 (2018) parce que nous nous félicitons de sa teneur, et bien sûr également de son adoption unanime par le Conseil. Nous espérons que la demande de rapport de suivi qui y figure permettra à cette question de recevoir toute l'attention qu'elle mérite de la part du Conseil et de l'ensemble du système des Nations Unies. Nous nous félicitons du fait qu'un si grand nombre d'États Membres se soient aussi portés coauteurs du texte.

Deuxièmement, en ce qui concerne la nécessité d'une approche globale, nous sommes satisfaits que la résolution reconnaisse l'importance d'une approche globale du règlement des conflits, du maintien de la paix et de la pérennisation de la paix. Il nous plaît de voir que la résolution réaffirme le rôle important que les jeunes peuvent jouer dans ces efforts. Nous nous félicitons en particulier que le Conseil ait l'intention d'inviter la société civile, y compris des organisations dirigées par des jeunes, à lui présenter des exposés. Nous accueillons également positivement le fait que le Secrétaire général soit encouragé à faire figurer dans ses rapports des informations sur les progrès accomplis en ce qui concerne la participation des jeunes aux processus de paix.

Troisièmement, l'importance de l'étude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité est évidente. Cette étude était exceptionnelle; sa méthodologie a permis à plus de 4 000 jeunes hommes et femmes qui n'auraient en temps normal pas eu la chance de participer en personne à ce genre de processus d'élaboration des politiques de se faire entendre. Il s'agit d'une démarche participative sans précédent qui a permis à l'étude à démontrer de façon convaincante que les jeunes se sentent souvent exclus et rejetés par

les institutions qui sont censées les servir. Nous saluons l'accueil positif réservé à l'étude indépendante par une écrasante majorité des Membres de l'Organisation, y compris la plupart des membres du Conseil, à l'occasion du débat public organisé le 23 avril (voir S/PV.8241).

Mon quatrième point concerne l'importance d'écouter la jeunesse d'aujourd'hui. Dans le cadre des négociations sur la résolution, nous nous sommes employés le plus possible à faire entendre la voix des jeunes, notamment grâce à la contribution active de nos propres délégués de la jeunesse, que nous saluons et remercions au passage. Nous espérons que le Conseil continuera de les écouter et d'accroître la participation des jeunes sur les questions de paix et de sécurité. La jeunesse du monde entier a le désir légitime de prendre part aux décisions qui concernent son avenir.

M^{me} French (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis tiennent à féliciter le Pérou et la Suède de leurs efforts pour faire en sorte que le Conseil de sécurité reconnaisse le rôle des jeunes sur les questions de paix et de sécurité.

La résolution 2419 (2018), que nous venons d'adopter, comporte un certain nombre d'éléments importants. Les États-Unis se félicitent tout particulièrement du fait que le Conseil reconnaisse désormais le rôle de l'éducation et du sport dans la promotion de la tolérance et du respect d'autrui. Promouvoir la paix et prévenir les conflits, c'est d'abord cultiver ces valeurs auprès des jeunes, car ce sont eux les artisans de la paix de demain. La résolution adoptée aujourd'hui contribue grandement à identifier les mesures que nous devons prendre.

Les États-Unis regrettent toutefois que la résolution ne contienne pas de disposition sur la prévention de l'extrémisme violent. Cette notion n'est pas nouvelle et ne devrait pas prêter à controverse. L'objectif du programme de prévention de l'extrémisme violent est de s'attaquer aux facteurs qui poussent certains à se tourner vers la violence, afin d'endiguer le recrutement au sein d'organisations terroristes. La résolution a manqué l'occasion de plaider en faveur de la participation des jeunes dans l'élaboration des plans d'action dont se dotent les États Membres pour lutter contre l'extrémisme violent. Les organismes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau de lutte contre le terrorisme sont très engagés dans ces efforts, et il n'y a aucune raison que le Conseil ne soit pas en mesure de reconnaître et d'appuyer davantage ces efforts critiques.

Enfin, le Conseil ne devrait pas revenir en arrière en ce qui concerne la technologie et Internet. La résolution aurait dû utiliser le libellé le plus récent sur la question, tel qu'on peut le lire dans la résolution 2396 (2017). Cette dernière devrait servir de référence à l'avenir, à cet égard.

Nous tenons une fois encore à remercier le Pérou et la Suède de leurs efforts et attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la jeunesse en 2020.

La séance est levée à 10 h 35.